

16.12.2003 - 10:56 Uhr

Contre-projet à l'initiative Avanti: recommandation de vote de l'initiative des Alpes: Non au sabotage de la politique du transfert modal

Altdorf (ots) -

L'arrêté Avanti constitue le paquet le plus trompeur, le plus volumineux et le plus coûteux jamais présenté au peuple suisse. Il promet des voies de circulation sûres et performantes. En réalité, il provoquerait le chaos sur les routes et autoroutes dans les villes comme dans les campagnes. Car ce programme de construction routière absolument démesuré, de l'ordre de 30 à 60 milliards de francs, générerait un surcroît de trafic, de poids lourds en particulier.

Les Alpes, avec leurs somptueux paysages ainsi que leur faune et leur flore fascinantes, représentent un patrimoine naturel exceptionnel au cœur de l'Europe. Ce précieux héritage est gravement menacé par le contre-projet Avanti. Les nuisances causées par les camions en transit à travers les étroites vallées alpines ont dorénavant déjà dépassé les limites du supportable pour la population et l'environnement. Tout nouvel accroissement du volume de trafic est donc inacceptable pour l'initiative des Alpes.

Le comité de l'initiative des Alpes a décidé à l'unanimité de recommander le non au contre-projet Avanti. En 1994, le peuple suisse et les cantons disaient oui à l'initiative des Alpes, contre la volonté du Conseil fédéral et du Parlement. Le mandat constitutionnel issu de ce scrutin est clair et impératif: les marchandises en transit doivent être transportées par le rail. Pourtant, le Parlement a tenté plusieurs fois depuis lors de dédulcorer l'article constitutionnel sur la protection des Alpes, voire de le faire abroger. Le contre-projet Avanti poursuit le même but.

L'acceptation de ce contre-projet rendrait possible le percement d'un second tunnel routier sous le Saint-Gothard et l'aménagement d'une voie de circulation supplémentaire dans l'étroite vallée de la Reuss. Avanti nous vaudrait davantage de trafic, de bouchons et d'accidents. Il précipiterait les Alpes et les agglomérations suisses dans un chaos routier. Et il nuirait à la santé de la population et de l'environnement. Pour l'initiative des Alpes, ce sont là autant de raisons de glisser un NON franc et massif dans l'urne le 8 février 2004.

Alpen-Initiative
Alf Arnold
Tel. +41/41 701'97'89